

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14050
3 juillet 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE DATEE DU 3 JUILLET 1980, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE PRESIDENT PAR INTERIM DU CONSEIL DES
NATIONS UNIES POUR LA NAMIBIE

J'ai l'honneur de porter à votre attention des faits nouveaux survenus en Namibie, que le Conseil des Nations Unies pour la Namibie juge très graves.

Selon les renseignements disponibles, l'administration illégale sud-africaine en Namibie a établi, dans le territoire qu'elle occupe illégalement, un prétendu Conseil des ministres. Cette mesure constitue une violation de la résolution 439 (1978) et un indice supplémentaire que l'Afrique du Sud cherche à saper l'application des résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ces faits à l'attention des memores du Conseil de sécurité.

Le Président par intérim du Conseil des
Nations Unies pour la Namibie,

(Signé) Brajesh Chandra MISHRA
